

### CODE DE BONNE CONDUITE

**AU MOMENT DU DEPART**

1. Etre bien à l’heure au rendez-vous de départ.
2. Signaler votre présence au responsable

**LORS DU VOYAGE ET PENDANT LA RETRAITE**

1. Respecter les horaires indiqués : de la ponctualité de chacun dépend le bon déroulement du séjour de tous
2. Attendre les arrêts prévus à cet effet par les organisateurs pour consommer boissons, bonbons, sandwiches, etc…

**PENDANT l’ENSEMBLE DU SEJOUR**

1. L’intérêt collectif s’impose à tout moment comme prioritaire par rapport aux désidératas individuels, si légitimes soient-ils.
2. Les élèves sont à tout moment soumis à l’autorité des accompagnateurs
3. La tenue vestimentaire doit être correcte
4. Le comportement correct et discret pendant la retraite
5. Baladeurs, téléphones et autres appareils interdits pendant la retraite
6. Les sorties nocturnes sont interdites
7. Les élèves devront avoir un comportement exemplaire

Nous vous rappelons que ces consignes ont pour but de vous faire profiter au maximum de ce temps de ressourcement et d’en faire pour tous un moment agréable et privilégié.

Toute infraction à ces règles pourra donner lieu à un rapatriement immédiat aux frais de la famille.

***La participation à la retraite implique l’acceptation préalable de ce code***

✂---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------***Coupon réponse à remettre à Mme Desp retz avant le 15 février point pastoral***

Mes parents et moi avons pris connaissances du « CODE DE BONNE CONDUITE » et en acceptons les termes. Je m’engage personnellement à respecter ces règles.

Nom et signature de l’élève ……………………………………………………………..

Nom et signature des parents……………………………………………………………

Date ………..